



Sommaire: SPECIAL CESER

Edito
2011 commence fort !
P. Boudet..... p.1

**Séance plénière
Du 5 janvier 2011**

Le pacte électrique breton
C. Perrodo p.2

**Séance plénière
Du 24 janvier 2011**

Orientations et actes
budgétaires
G. Jourden p.3-4

Commission Aménagement
du territoire et
environnement
J.E. Coatrieux . p.4-5

Commission développe-
ment économique
et recherche
N. Saouti..... p.5

Commission formation et
Enseignement supérieur
O. Dehaese..... p.6-7

Activités des services
De l'Etat en Région
2009-2010
C. Peltais p.7-8

Interpellation du Préfet...
suite
P. Boudet..... p.8

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.
fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.A.P. : 0713 S
07992
Bimensuel - 0,15€



EDITO
**Patrice
Boudet
Responsable
du groupe CGT
au CESER**

2011 COMMENCE FORT !

Deux séances de CESER en janvier, avec au programme le pacte électrique breton, le budget primitif 2011 de la Région et les services de l'Etat en région pour la période 2009-2010.

Sur le Pacte Electrique, on ne peut qu'adhérer à la volonté des différents protagonistes (Etat, Région, ERDF...) de porter ce dossier vers les économies d'énergie, les énergies renouvelables et la sécurisation de l'alimentation par, entre autres, la création d'une unité de production à l'ouest de la Bretagne. Mais la C.G.T., depuis le début, demande l'organisation d'un grand débat public (voir déclaration) seul garant d'une démarche démocratique et d'appropriation par la population de cet enjeu de société.

Sur le budget primitif, là encore les années se suivent et se ressemblent mais dans un étai qui se resserre. Les contraintes budgétaires de l'Etat (stabilisation des dotations, elles-mêmes sous-évaluées), la suppression de la taxe professionnelle (sans la défendre en l'état, la C.G.T. était pour une réforme sans sa suppression), les décentralisations sans les moyens, autant d'éléments qui contraignent de plus en plus les collectivités territoriales et la région n'est pas épargnée.

Notre intervention a surtout porté sur la fiscalité et sa nécessaire réforme. Mais pas la réforme visée par le Gouvernement qui consisterait à abandonner en même temps, le bouclier fiscal et l'I.S.F. pour finalement donner un bonus de plus de trois milliards d'euros aux plus fortunés de ce pays !

Non, il faut une réforme de la fiscalité qui permette de

rendre le système plus juste : augmenter l'impôt sur les revenus, supprimer nombre de niches fiscales, revoir les mécanismes d'abattement, de dégrèvement pour l'imposition sur les sociétés, moduler les taux en fonction de l'usage des bénéficiaires pour éviter la dérive vers la financiarisation et donc à l'inverse aller vers le développement économique et l'emploi.

Ce sont là quelques propositions de la C.G.T. mais la fiscalité ne règlera pas tout.

Plus que jamais, les questions de salaires, de l'emploi, des conditions sociales sont d'actualité et intimement liées.

Licenciements et restructurations se poursuivent. Les salariés du privé ou du public ne sont pas épargnés.

Alors que la crise perdure, que les sociétés du CAC 40 renouent avec les profits, que leurs actionnaires n'ont jamais autant encaissé de dividendes, aucune leçon n'a été tirée par les tenants du capital.

A nous et la C.G.T. plus singulièrement, d'être force de proposition pour créer les conditions du rapport de force et imposer une autre perspective.

Des moyens existent.

Beaucoup se jouera au niveau national, des territoires, des professions comme au niveau des entreprises.

Il faudra bien mettre sur la table, l'emploi, les salaires, les contenus et formes du travail à tous les niveaux.

Patronat et Gouvernement devront y répondre.

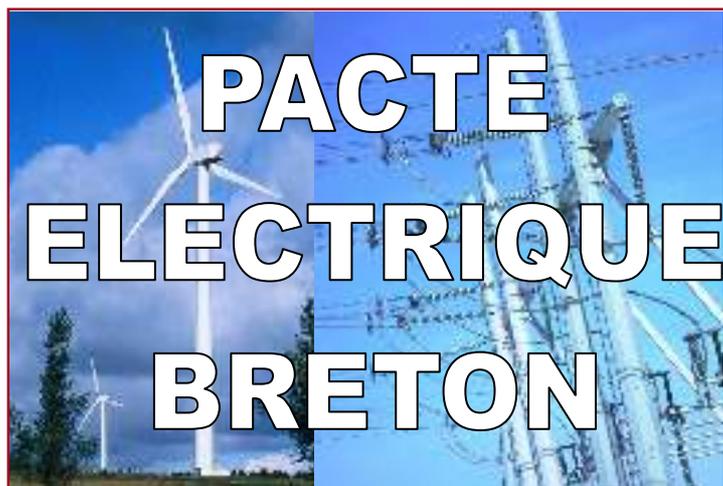
En ce sens, après les mouvements qui ont marqué 2009 et 2010, 2011 est une année charnière et doit être une année sociale.

A nous d'agir.

Rennes le 2 février 2011



SEANCE DU 5 JANVIER 2011



Intervention de Corinne Perrodo

Cette intervention vient en complément de celle faite le groupe C.G.T. lors de la plénière le 11 octobre dernier, sur le même thème.

Globalement, la C.G.T. partage les objectifs affichés dans le Pacte Electrique Breton, visant à répondre à une situation d'une extrême gravité s'agissant de l'énergie électrique au regard des besoins de la Bretagne et des Bretons.

Les trois axes que constitue de "Triskell" vont dans le bon sens. Maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables et sécurisation de l'approvisionnement sont, à notre sens, indissociables et constituent un bon socle de départ pour faire face aux défis actuels et futurs, démographiques ou encore de développement industriel. **Cependant, la C.G.T. fera plusieurs remarques.**

Nous notons une certaine rapidité dans l'élaboration et la signature de ce pacte. Cela aurait mérité une approche plus large et plus concertée.

Depuis le début, la C.G.T. s'est toujours positionnée pour l'organisation d'un grand débat public sur l'énergie en Bretagne et notamment l'énergie électrique.

Ce n'est pas une position dogmatique, bien au contraire, c'est une promotion de la démarche démocratique sur des questions d'intérêt général et l'énergie en est une.

Une telle démarche semble rédhibitoire dans cette nation, pourtant notre région, a initié les liminaires en 2010 par la mise en place et la tenue de la Conférence Bretonne de l'Energie

Pour autant, nul ne peut nier l'implication dans tous les domaines d'une politique énergétique. Pour en citer quelques uns : aménage-

ment durable du territoire, égalité d'accès et de traitement, continuité territoriale ou encore péréquation tarifaire sont des éléments qui concernent tous les acteurs et notamment les populations.

Ces questions posent aussi celles des moyens et de leur mobilisation. Ne s'en tenir qu'à des actes volontaristes risque de pondérer fortement les résultats des actions, notamment par une perte de la maîtrise publique qui devrait prévaloir dans ce domaine. A ce sujet, la C.G.T. rappelle qu'elle propose la création d'un grand service public de l'énergie.

Avec la promulgation de la NOME en 2011 et la fin du tarif réglementé de l'électricité dès 2015, les Bretons mais aussi les entreprises vont payer le prix fort, au détriment du pouvoir d'achat pour les uns, du développement pour les autres et de l'emploi pour tous. **Personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.**

C'est dans ce contexte que se met en œuvre le Pacte Electrique Breton.

Sur la maîtrise de la demande, la C.G.T. partage les interrogations de l'avis du CESER quand il cible l'insuffisance des moyens attribués pour la rénovation thermique des logements sociaux. De plus, les locataires sociaux constituent une population dont les factures de chauffage pèsent lourdement sur les revenus. Nous réaffirmons l'urgence et la nécessité d'engager une grande campagne de diagnostic vis-à-vis de ces logements.

Plus généralement, la C.G.T. est en accord avec les termes de l'avis présenté notamment quand il pose des interrogations sur les formations nécessaires pour faire face au grand chantier de la rénovation thermique des bâtiments et au développement de constructions économes en énergie. Sous ces aspects, nous nous interrogeons aussi sur la place, l'association et l'investissement des collectivités locales à ce plan.

La C.G.T. partage également l'observation de l'avis qui, pour faire ses remarques, fait référence à l'étude de 2009 du CESER sur "l'approche concertée des politiques énergétiques en Bretagne".

C'est ainsi qu'en termes de conclusion à cette intervention, nous allons en lire une des préconisations (page XIV de la synthèse), préconisation qui aurait toute sa place dans l'avis du CESER, je cite :

"La région doit initier et animer le débat démocratique autour de la question énergétique, à savoir :

Elle doit, dans un premier temps, organiser un "Grenelle de l'énergie régional", puis elle doit réunir régulièrement tous les acteurs (et les collectivités territoriales en particulier) au sein d'une Conférence Régionale de l'Energie." Fin de citation

C'est un des vœux de la C.G.T., en ce début d'année 2011.

Comme le souligne le bordereau, ce pacte ne règlera pas à lui seul toute la problématique électrique, aussi nous faut-il continuer le débat et anticiper les situations, sans attendre l'urgence ou la rupture.

La C.G.T. votera l'avis du CESER.

SEANCE DU 24 JANVIER 2011

Budget primitif régional 2011

ORIENTATIONS ET ACTES BUDGETAIRES



Intervention de Guy JOURDEN

Depuis quelque temps, à chaque présentation des orientations et des actes budgétaires de la Région, nous dénonçons la perte d'autonomie fiscale avec la suppression de la taxe professionnelle, la diminution des dotations de l'État et l'évaluation minimale des compensations liées aux transferts de compétences parce que cela remet en cause des politiques publiques répondant pleinement à la demande sociale.

Il devient hélas plus facile aujourd'hui de démontrer la nocivité de ces choix politiques qui s'inscrivent dans le contexte d'une crise économique mondiale qui a alourdi la dette publique des états par un transfert de la dette des banques, une diminution des recettes et une augmentation des dépenses sociales.

L'analyse du budget régional ne peut pas se réaliser en faisant abstraction de ce contexte et de la politique fiscale imposée par le gouvernement depuis plusieurs années, qui amplifie les inégalités socio-économiques et aggrave la crise systémique que traverse la France.

Les recettes de l'État, qui alimentent les budgets locaux d'environ 50 milliards d'euros par an, reposent principalement depuis maintenant une trentaine d'années, **sur la fiscalité indirecte**, TVA et maintenant TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) : cela représente **52 %** des recettes fiscales **en 2010**. Quant à **l'impôt sur le revenu**, il devient de moins en moins progressif et diminue régulièrement pour ne représenter que **18 % pour 2010** et la loi TE-PA a offert des cadeaux colossaux aux plus riches.

Ces choix sont injustes puisque ce sont les ménages les plus modestes qui supportent la plus grande part de la fiscalité alors que les riches, leur patrimoine et les sociétés se voient très largement exonérés. On voit bien qu'une meilleure répartition des richesses notamment par l'impôt

en fonction des capacités contributives pourrait contribuer à alimenter les budgets publics.

Le rapport du **Conseil des Prélèvements Obligatoires** de novembre 2010 pointe également les **172 Milliards d'euros bénéficiant aux entreprises** à partir d'exonérations, niches et mesures fiscales et sociales dérogatoires. A cela, il convient désormais d'ajouter les **9 milliards pour 2010**, au titre du coût pour le budget de l'Etat, de la **réforme de la Taxe Professionnelle**, selon le rapporteur Général du Budget, Gilles CARREZ.

Certains voudraient encore nous faire croire que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pèse autant que la TP sur les entreprises. Or s'il y a ce différentiel qui avoisinerait aux dernières estimations les 10 milliards d'euros alors que certaines entreprises de service ou financières paient plus, il y a forcément de grands gagnants dans cette réforme.

Pour les entreprises de l'énergie, des transports ferroviaires et des télécommunications, le gain en CVAE par rapport à la TP était tellement important qu'il a fallu créer l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

Ces aides, le rapport Carrez, reconnaît qu'il est quasiment impossible de savoir si elles ont un réel effet sur l'emploi et l'activité en France ou si elles constituent simplement un effet d'aubaine pour les entreprises et en particulier les plus grosses du CAC40 qui en profitent pour distribuer de substantiels dividendes à leurs actionnaires.

Par contre il est certain que le cumul de ces diverses aides et exonérations aggrave profondément le déficit du budget de l'Etat et pèse sur le montant des dotations aux collectivités territoriales. Si on y ajoute la fraude fiscale estimée à 40 milliards d'euros par an il apparaît bien qu'une autre répartition des richesses est possible et souhaitable dans ce pays pour développer l'activité, les services publics et l'emploi tout en réduisant le déficit public organisé.

La suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité directe locale après le transfert de nombreuses missions aux collectivités territoriales mettent celles ci dans une situation intenable sauf à augmenter les impôts indirects et les impôts locaux, à réduire leurs investissements, les services rendus à la population et donc l'emploi.

Désormais 90% des recettes de la Région sont constituées de dotations d'Etat si on y inclut la TIPP. Le constat

est clair : pour la région il n'y a plus d'autonomie sur la quasi-totalité de ses recettes et le budget 2011 a été bâti en fonction des recettes escomptées et non en fonction de ses projets d'intervention et d'investissements.

La CGT souhaiterait que l'exécutif régional s'oppose avec les Présidents des autres régions à cette logique de politique financière et budgétaire gouvernementale soumise à la politique libérale européenne et réaffirme son souhait d'une réforme globale de la fiscalité permettant :

- de financer des biens publics répondant à l'intérêt général et aux besoins de la population
- de corriger les inégalités territoriales par un réel aménagement du territoire,
- de participer à la politique économique en favorisant une croissance durable, tout en maintenant le lien entre l'entreprise et le territoire avec une véritable contribution des entreprises au financement local.

Dans ce cadre contraint, le budget régional engage tout de même des investissements importants et structurants pour l'avenir de la Bretagne 478 M€ pour l'accessibilité ferroviaire, de nouveaux moyens financiers pour la RN164 et 50 M€ pour le début de l'aménagement numérique en très haut débit. Nous approuvons cette volonté de maintenir le cap.

Forte de ces observations la CGT émet un avis favorable.

Commission Aménagement du Territoire et Environnement



Intervention de Jean-Edmond COATRIEUX

Alors que les attentes sont fortes en matière de cohésions et de solidarité territoriale, la remise en cause de l'action publique par le biais des réformes successives de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), de la Taxe Professionnelle, des collectivités locales se traduisent dans les faits par un creusement des inégalités entre les populations et les territoires dans une conception de compétition économique et de concurrence territoriale.

La volonté de la Région de se situer en anticipation par rapport aux évolutions en cours est une nécessité pour construire des cohérences et des solidarités dans une démarche de coopération entre les territoires et ses acteurs.

S'agissant du programme 101, la région entend poursuivre ses engagements pour permettre l'expression des attentes des populations et de la société civile par le biais des Conseils de développement.

Même si les difficultés sont réelles pour une large implication de la société civile faute de moyens et de droits pour y participer, cette démarche doit être valorisée dans une période où la re-concentration des pouvoirs est à l'ordre du jour.

Alors que les pays sont l'objet d'une remise en cause dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la CGT tient à affirmer le rôle de ceux-ci pour un aménagement équilibré et solidaire des territoires.

Conçus à leur origine comme des laboratoires de projets de vie en territoire, dès lors que les conditions de réflexion, de débats, et d'élaborations collectives et démocratiques sont réunies, les pays constituent un lieu pertinent pour la construction de cohérences territoriales.

Ils ont permis les prémices d'un dialogue social territorial. Leur suppression remettrait en cause tout ce travail réalisé et la conception même de la démocratie participative qui les caractérise.

S'agissant du programme 102, la Région a identifié les services publics comme un axe majeur de la problématique de cohésion territoriale. C'est aussi notre point de vue.

L'élaboration d'un schéma des services aux publics constitue une étape importante pour cette démarche.

La CGT considère qu'il est urgent de faire un état des lieux de la réalité des services publics en Bretagne.

Toutefois nous entendons que ce schéma différencie, tant dans son diagnostic que dans ses actions, ce qui devrait relever du service public et ce qui relèverait des services aux publics. Ce n'est pas seulement une clause de style mais d'un élément structurant pour la construction de cohésion sociale et territoriale.

Dans sa volonté de faire partager ses engagements en faveur du développement durable, la région entend développer un référentiel qui comprend notamment une partie conditionnalité des aides régionales.

La CGT note avec satisfaction, l'inscription dans ce référentiel : les créations d'emplois, la mise en œuvre de la charte pour la qualité de l'emploi et l'égalité femmes-hommes.

S'agissant du numérique, la CGT s'est à maintes reprises exprimée sur ces enjeux pour la Bretagne.

Elle constate que la déréglementation du secteur des Télécommunications initiée par Bruxelles et l'absence d'un opérateur public national empêchent aujourd'hui un développement harmonieux d'un réseau en fibre optique sur tout le territoire avec de fortes économies d'échelle et une péréquation tarifaire.

Elle regrette la superposition des réseaux qui devient malheureusement une réalité dans plusieurs villes bretonnes et souhaite que la région suscite une meilleure coordination dans le développement du très haut débit en Bretagne.

S'agissant du programme 521, les éléments fournis par la région pour préparer ce budget font état des inégalités constatées entre les différents territoires de Bretagne. Parmi les territoires fortement impactés figure le centre Bretagne. Or lorsque que l'on observe l'implantation des entreprises, on constate que celles-ci s'implantent le long des voies express.

Cela est tellement vrai que, s'agissant de la RN 164, les zones blanches en matière d'implantations d'entreprises correspondent point pour point aux endroits qui restent encore à refaire. Il y a maintenant urgence à accélérer la mise aux normes de cette voie, faute de quoi nous ne pourrions que constater à nouveau une accentuation des inégalités.

S'agissant du programme 582 sur la modernisation des aéroports à vocation régionale, la CGT s'interroge sur la contribution au désenclavement de la région Bretagne allouée au projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

En effet si l'impact sur les territoires est/sud-est de la région est pertinent, n'y a-t-il pas à nouveau un risque que cela se fasse au détriment des territoires situés à l'ouest et surtout au nord-ouest de notre Région ?

filiales dites fortes et créatrices d'emplois. Le Conseil Régional de Bretagne réitère notamment sa volonté de maintenir un haut niveau d'investissements publics ; cette orientation a en effet démontré sa pertinence en se présentant comme un rempart face à la crise financière de ces deux dernières années, les investissements privés tardant à reprendre. La CGT soutient pleinement cette ambition régionale tout en étant très lucide sur ses marges de manœuvres fiscales et budgétaires quasi-inexistantes.

Face aux différents modes d'intervention volontaristes de la Région Bretagne en matière de développement économique, de soutien à l'innovation et à la recherche, de transmission et de création d'entreprises, nous regrettons le manque de considération donnée à l'innovation sociale ; les indicateurs d'évaluation demeurent basés sur une appréciation essentiellement quantitative et encore peu qualitative. Un axe de progrès consisterait à intégrer dans toutes les évaluations des paramètres sur la qualité des emplois créés ou maintenus. Qu'entend-on par un emploi de qualité ? Un CDI de 10 H hebdomadaire pour une famille monoparentale ?

Pour reprendre l'expression utilisée par Mr Le Président du Conseil Régional, « l'affirmation du fait régional » doit aussi s'identifier à travers une innovation sociale forte, lisible et valorisée à sa juste valeur.

Nous considérons que le dialogue social, qui est un des volets de la charte de qualité de l'emploi mais aussi un des trois piliers du développement durable, doit avoir une dimension transverse dans le programme et le budget 2011.

D'ailleurs, nous ne comprenons pas que le programme 225 « Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale », ne soit pas également traité par la commission économique.

C'est ainsi que la CGT propose la convocation d'une conférence régionale et l'ouverture de négociation Etat-Région-partenaires sociaux sur l'emploi, les conditions de travail et les salaires afin de gagner plus en sécurité sociale professionnelle pour les salariés.

Commission développement économique et recherche



Intervention de Nadine SAOUTI

Dans son introduction générale, le Conseil Régional de Bretagne qualifie de « singulier » ce premier budget post-réforme des collectivités.

Pour la CGT, cet adjectif paraît bien faible et consensuel face aux graves retombées qui ne manqueront pas de freiner le développement des territoires bretons.

Néanmoins, dans ce contexte de récession, la Région continue à afficher, à travers cette mission II, une ambition économique dynamique basée sur un renforcement des



Commission formation en enseignement supérieur



Intervention de Olivier DEHAESE

A travers la mission IV, le Conseil Régional de Bretagne entend oeuvrer « Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde ». Les modifications de la nomenclature stratégique rendent délicate une stricte comparaison du budget 2011 avec celui de 2010. Néanmoins, les montants inscrits au budget 2011 demeurent conséquents pour une mission relevant pour une grande part des compétences obligatoires de la collectivité régionale (la construction et le fonctionnement des lycées par exemple).

Les louables intentions, affichées dans le titre de la mission IV, que personne ne peut contester, s'inscrivent dans un contexte particulièrement instable de « réformes à répétition qui influencent la programmation budgétaire ». Pour la CGT, ces réformes (modification du bac professionnel, réforme des lycées, autonomie des universités) décidées au niveau national relèvent toutes d'une même cohérence d'économies par la réduction de services publics pourtant essentiels. Dans un contexte économique qui demeure difficile malgré les incantations gouvernementales, chaque désengagement de l'Etat touche durement les populations dans les territoires, en région Bretagne comme partout ailleurs.

Au final, malgré le volontarisme affiché de la Région, l'ensemble de ces réformes et désengagements rendent assez illusoire l'objectif d'une « égalité des chances dans l'accès à la formation » et nous laissent plutôt l'amer sentiment d'un inexorable creusement des inégalités.

Au delà de ces considérations générales, nous avons approuvé les avis favorables proposés en commission et concernant les différents programmes à l'exception de certains d'entre eux.

Pour le programme 413 -Développer les langues de Bretagne- la CGT a voté contre l'avis proposé considérant que l'enjeu des langues de Bretagne n'est pas majeur au point de nécessiter des engagements financiers très au-delà de ceux d'autres programmes. De plus, ce programme ne différencie pas les établissements publics de ceux qui sont privés; ce qui ne manque pas de nous poser problème.

Pour le programme 442 -Participer au fonctionnement des établissements privés- en commission la CGT s'est, comme le rapporteur, étonnée d'une augmentation de 4.3% des montants inscrits au budget quand la progression pour les établissements publics n'est que de 2.1%. Les explications apportées en commission mais qui ne figurent pas dans le document de la région, objectivent cette différence d'augmentation. Cependant, constatant que le crédit de paiement pour ce programme (29.04 M€) est supérieur au crédit de paiement inscrit pour le fonctionnement des lycées publics (28.75 M€ au programme 441), la CGT a voté contre l'avis favorable sur ce programme.

Enfin, les programmes 451 -Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises- et 452 -Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement- accompagnent en région la volonté gouvernementale de développer l'apprentissage. La CGT, comme chacun, partage l'objectif de donner à chaque jeune une qualification à sa sortie du système de formation initiale. Force est de constater que le volontarisme dans le domaine de l'apprentissage, en particulier pour l'obtention de diplômes de niveau V et IV, n'a en rien réglé le problème des jeunes sortant sans diplôme ni qualification du système éducatif. De plus, la promotion de l'apprentissage, assortie d'aides publiques aux employeurs, contribue à maintenir des salaires bas et de ce fait, une paupérisation de la population surtout en ces temps de crise économique. C'est pourquoi nous avons voté contre les avis favorables proposés en commission pour les programmes 451 et 452.

En ce qui concerne la mission III la CGT constate que le budget, dans la nouvelle nomenclature du programme est resté stable pour 2011 par rapport à celui de 2010. Elle souligne cependant l'effort nécessaire à faire dans ce domaine, compte tenu de la situation économique et sociale de la Bretagne, avec un taux d'augmentation des demandeurs d'emplois en 2010 de 29,1%. Ce qui situe notre région au dessus de la moyenne nationale. Dans ce contexte, la CGT aurait souhaité un effort plus important du Conseil Régional de Bretagne sur cette mission, d'autant que le nombre de candidats aux financements régionaux de la formation risque lui aussi d'augmenter.

De plus les changements importants qui vont se jouer sur l'année 2011 découlant de la loi du 24 novembre 2009, avec, en autres, l'élaboration de Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, et la mise en place du Service Public Régional de Formation, vont certainement engendrer des surcoûts, qui ne sont pas pris en compte dans ce budget.

En cette période, de turbulences et de mutations économiques, la formation continue doit constituer un socle de stabilité, pour l'employabilité et l'emploi. Elle doit également permettre aux habitants de cette région d'y vivre et d'y travailler sereinement, aussi nous insistons sur l'importance d'une véritable sécurité sociale professionnelle du salarié. Cette réflexion semble apparaître dans l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles. La CGT, y prendra donc, toute sa place.

Dans le cadre du budget 314, nous constatons une baisse significative de l'activité d'ingénierie des organismes de formation. Nous souhaitons que le Conseil Régional de Bretagne s'interroge sur ce déclin et engage les actions nécessaires pour redynamiser l'effort de recherche et d'innovation en matière de formation professionnelle continue, en ne se limitant pas à l'individualisation et au numérique.

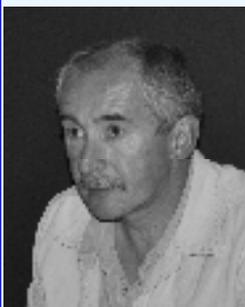
Par ailleurs, la CGT est très attachée au maintien d'un service public de formation professionnelle fort, capable d'accompagner les salariés et à l'AFPA dont elle fut l'un des fondateurs. Cet organisme qui subit actuellement des restructurations importantes, tant dans ses missions, son financement que son organisation interne, va dans le courant de cette année intégrer la logique marchande du dispositif de formation de la Région, notamment par l'arrêt de la subvention, pour une partie de son activité, et sa mise en concurrence dans le cadre des appels d'offres du SPRF (Service Public Régional de Formation). Nous sou-

haitons que cette mutation se fasse dans les meilleures conditions pour l'ensemble des salariés et le maintien de son niveau d'activité.

La CGT s'interroge également sur la position du Conseil Régional de Bretagne concernant la question du patrimoine de l'AFPA, qui ne pourra lui être dévolu par l'Etat, suite à la décision du Conseil Constitutionnel saisi par deux Régions. Cette décision amènera le Conseil Régional de Bretagne à prendre ses responsabilités pour ne pas fragiliser cet organisme majeur du service public de la formation professionnelle

Depuis la loi du 13 août 2004, la compétence formation est allouée au Conseil Régional de Bretagne, la CGT considère donc qu'il porte en ce sens la responsabilité du devenir socio-économique de sa population active, et doit avoir également une action soutenue sur la relation emploi/formation par une politique volontaire sur le développement économique de la région.

Activité des services de l'Etat en Région 2009-2010



Pour la C.G.T. Intervention de Christian PELTAIS

Monsieur le Préfet,

Notre intervention portera sur trois thèmes :

- La réforme de l'Etat et la R.G.P.P.,
- La politique industrielle et l'emploi,
- L'avenir des jeunes et leurs conditions de vie.

La réforme de l'Etat et la R.G.P.P.

L'avis du CESER pointe, à juste titre, dans ses observations les nombreuses incertitudes qui demeurent sur les conséquences de la R.G.P.P. et la réforme territoriale en cours. Néanmoins nous ne pouvons soutenir les termes du rapporteur laissant penser que « cette évolution paraît aller dans le bon sens ».

Sur les trois nécessités mises en avant pour justifier la mise en œuvre de la R.G.P.P., les deux premières étaient louables :

- Mieux adapter les administrations publiques au service des usagers,
- Valoriser le travail des fonctionnaires.

La troisième l'est moins, à savoir :

- Revenir le plus rapidement possible à l'équilibre budgétaire.

Moins louable en effet car trois ans après le lancement, cela se traduit par des suppressions massives d'emplois, l'abandon de missions publiques et la fermeture de services de proximité.

Les restructurations incessantes dans les services publics et la baisse d'effectifs ne permettant plus de répondre aux besoins des citoyens, nous sommes loin de l'optimisme affiché dans votre bilan.

En effet, la R.G.P.P. produit une dégradation des services à la population mettant par la même en danger la vie économique de nombre de territoires et le socle social de notre Région.

Aujourd'hui, ce sont les collectivités locales qui sont dans le collimateur avec le projet de réforme territoriale.

Monsieur le Préfet, à quand une réelle évaluation sur les conséquences en territoire de la mise en œuvre de la réforme de l'Etat ?

La politique industrielle et l'emploi

La crise financière et économique que nous connaissons depuis 2008 a réduit fortement les activités industrielles. Alors que la Bretagne figurait au rang des régions les plus dynamiques jusqu'en 2007, c'est une dizaine de milliers d'emplois qui ont été perdus en 2 ans avec une aggravation de la crise sociale.

La liste est longue sur des menaces graves qui pèsent sur les filières en Bretagne : Chaffoteaux et Maury, Alcatel, Jabil, Faurécia, Doux, Thomson, Cooper, De Mauduit, Vistéon...

Non seulement, il faut maintenir l'emploi et renforcer les filières existantes mais les débats, tant lors des « Grenelle » de la Mer, de l'Environnement ou encore lors des Etats

Général de l'Industrie, ont démontré le potentiel et les atouts bretons pour la création de nouvelles filières.

C'est ainsi que nous avons porté la création d'une filière des énergies marines, le lancement d'un nouveau véhicule de petite cylindrée et encore la création d'une filière de déconstruction de navires en fin de vie, civils, militaires et de plaisance.

Cette dernière proposition avait semblé retenir votre attention au même titre que la nécessité de donner des droits nouveaux pour l'intervention des salariés sur les choix de gestion, ainsi que l'obtention de plus de sécurité sociale professionnelle pour les salariés.

Monsieur le Préfet, où en êtes-vous des suites à donner aux Etats Généraux de l'Industrie ?

L'avenir des jeunes et leurs conditions de vie

Ce sont les jeunes qui souffrent le plus du niveau de chômage, plus d'un jeune sur quatre est au chômage et ils

subissent de plein fouet la généralisation d'emplois sous rémunérés et plus précarisés (en 2010, 90 % des emplois créés le sont en C.D.D.).

Pour la C.G.T., il est de la responsabilité de l'Etat de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, en termes d'éducation, formation, d'emploi, de logement, de culture, pour une véritable intégration de la jeunesse dans les territoires.

Monsieur le Préfet, quelle est la politique que vous comptez mener vis-à-vis de la jeunesse ?

En conclusion

Le temps limité, nous amènera à vous réinterpeller de façon plus étoffée sur les différents programmes de l'Etat en Région et en fonction des réponses que vous apporterez lors de cette séance.

Je vous remercie de votre attention.

Interpellation du Préfet... suite

Une séance particulière où le Préfet de Région a souhaité échanger avec les membres du CESER mais aussi à partir de 2 à 3 questions maximum, de façon à pouvoir répondre à toutes les interventions. C'est pourquoi, dans notre intervention, nous n'avons repris que trois thèmes en sollicitant d'ores et déjà une rencontre avec le Préfet pour poursuivre et porter nos exigences sur les dossiers de la formation, de la santé, de l'aménagement des territoires, de l'énergie, du logement...

Dans la déclaration, c'est d'abord sur la R.G.P.P. (Révision Générale des Politiques Publiques) que le Préfet est interpellé. D'ailleurs repris par les autres organisations syndicales, la R.G.P.P. avec ses conséquences néfastes sur les services publics, donc la vie des salariés et de la population, le Préfet a prétexté un mauvais contexte (crise, restriction des capacités de l'Etat) dans la mise en œuvre de la réforme de l'Etat. Il a « besoin de temps pour évaluer la R.G.P.P. », « ce n'est pas simple avec des effectifs qui diminuent » dit-il, tout en « saluant l'engagement des fonctionnaires ». Il faudra que « l'évaluation confirme son bien-fondé ».

Devant l'unanimité des critiques des organisations syndicales sur cette réforme, on sent le représentant de l'Etat quelque peu gêné pour démontrer que la R.G.P.P. produit des résultats... si ce n'est les siens.

Sur la politique industrielle et l'emploi, en répondant à la C.G.T., il confirme donner des suites aux E.G.I. (Etats Généraux de l'Industrie) en organisant en 2011 un « tour de Bretagne » et ensuite faire des propositions dans le sens de l'emploi, du soutien à l'activité économique et de l'accompagnement des entreprises.

Seule annonce, c'est sur les énergies marines où le Préfet va bientôt communiquer officiellement...

Quant à l'avenir des jeunes, il est resté muet et comme l'exercice ne permettait pas de reprendre la parole, le Comité Régional demandera une audience au préfet de Région !

Patrice Boudet

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER
- mais aussi à toutes les interventions des membres C.G.T. du CESER
- ainsi qu'à celles de tous les autres membres du CESER



à partir du site du C.R.B.

www.cgt-bretagne.fr



et/ou le lien CESER

<http://www.bretagne.fr> → La Région → Les avis du CESER